

# IMMIGRATION GENEVOISE



- Dis donc ,Renzo, en ce début d'année 2014 et suite aux résultats de la votation de L'UDC du 9 février 2014 sur l'immigration en Suisse, telle quelle est pratiquée actuellement, c'est-à-dire, selon les « Accords de Schengen », c'est un sujet qui est devenu très chaud ! Je pense que tu devrais rappeler, brièvement, la teneur de ces accords.

- D'accord, mon cher Ego.

***Les Accords de Schengen, accords signés en 1985 et en 1990 à Schengen (Luxembourg) par l'Allemagne, la Belgique, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas auxquels se sont joints par la suite une dizaine d'autres pays membres de l'Union européenne, ainsi que (associées) l'Islande, la Norvège, la Suisse visant à instaurer, par la suppression progressive des frontières, la libre circulation des personnes à l'intérieur de l'espace communautaire ainsi défini (Espace Schengen) et à améliorer, par une étroite coopération la sécurité à l'intérieur de cet***

En fait, chers (ères) collègues, ces accords connaissent une mise en application, graduelle, depuis 1995. Cela étant précisé, passons si vous le voulez bien, à mon sujet qui est : ***l'Immigration Genevoise.***

Gangrenée par ses vieux démons, la République de Genève pourra-t-elle survivre à la vague révolutionnaire qui, tel un raz de marée, emportera tout sur son passage ? Hum ?

Comment résistera-t-elle, alors même qu'en son sein un puissant mouvement de contestation de l'ordre établi affaiblit ses autorités ?

Comment réagira-t-elle à la pression des révolutionnaires qui exigent tout le pouvoir ?

Comment gèrera-t-elle son avenir ?

Réussira-t-elle à préserver son indépendance ou sera-t-elle purement et simplement avalée, annexée par son puissant voisin la France ?

Beaucoup de questions pour un sujet et un volet mal connu de notre Histoire genevoise. Une aventure à rebondissements !

En parcourant les actes, les registres de la République de Genève, vous êtes saisis par un vertige, l'ivresse vous prend... Comme le disait M. Fournier Marcigny dans sa remarquable histoire de *La vie ardente du premier refuge français*, publiée en 1942 : « d'année en année, des centaines, puis des milliers de noms français s'ajoutent à des milliers d'autres ».

De nombreux réfugiés français apportèrent leurs connaissances et participèrent au développement de la Genève moderne. Leur savoir s'ajouta à l'antique héritage, tant des princes évêques que des différentes autorités civiles et religieuses qui eurent la lourde charge de gérer la cité. En bousculant et en submergeant tout par leur nombre, ils surent pourtant se fondre dans l'élément autochtone et... savoyard qui avait fait le lit des premiers habitants de la petite cité.

Ces vagues successives de réfugiés à travers les siècles façonnèrent le « visage » de Genève jusqu'à en faire la « *Rome protestante* », puis la « *Cité refuge* » de bon nombre d'intellectuels européens fuyant le courroux de leurs princes et, aujourd'hui, Genève est devenue la « *Ville internationale* »

que l'on connaît. Mais, chers (ères) collègues, ne nous leurrions pas. Il n'en fut pas toujours ainsi. Bien des écueils se dressèrent face à la bonne volonté, à la charité ou tout simplement à la générosité de certains. Car, dans le sein même de la petite République, la course effrénée pour détenir le pouvoir entraîna de multiples révoltes populaires qui laissèrent dans les esprits de profondes rancunes !

Nous allons voir, chers (ères) collègues, de quelle façon les partis qui se partageaient le pouvoir cherchaient ou ne cherchaient pas à régler leurs différends.

**Mais, au fait, êtes-vous intéressés par ce sujet ? Hum ? Oui ! bien, alors je continue. Tant pis pour les autres... !**

Chaque fois que la mésentente mettait en péril l'ordre et la tranquillité, c'était auprès de ces Messieurs de Berne et de Zurich que les Genevois espéraient trouver de l'aide. Mais force est de constater que le protecteur déterminant de Genève restait le roi de France. Rien ne pouvait se résoudre sans son aval, du moins à cette époque. Il était le garant de la survie et de l'indépendance de la République. D'ailleurs, jamais Berne ou Zurich n'auraient osé prendre une décision sans en référer au préalable à l'autorité de Paris.

Cette curieuse attitude peut s'expliquer tout simplement par le nombre impressionnant de familles françaises qui avaient trouvé refuge à Genève. On peut penser qu'elles avaient conservé le vieux réflexe de rechercher dans les moments difficiles la protection toute naturelle du monarque français.

Cet instinct de survie pourrait remonter loin dans l'Histoire du peuple de France. Il est à rechercher au plus profond du Moyen Age, car c'est dans ce temps lointain et dangereux que les hommes avaient confié leur protection à un... petit baronnet, qui deviendra, un jour, leur souverain.

Au-delà du fait de devoir emprunter le chemin de l'exil à cause d'un choix religieux, ce vieux réflexe n'avait en aucune façon disparu. Il était et pour longtemps encore resté présent dans l'esprit, mais aussi dans le cœur de tous ces expatriés. Encore aujourd'hui l'on peut constater cet antique cousinage entre les deux peuples, toujours récriminant et souvent mécontents. Pardonnez-moi d'avoir osé un tel parallèle, mais je crois sincèrement qu'il est réel, car il en faut des siècles pour effacer de l'âme d'un être humain toutes les racines qui le justifient.

Cependant, de régionale qu'elle était au départ, cette crise s'internationalisa, car parmi tous les perturbateurs de l'ordre établi, il y avait M. de Voltaire. L'entretien de sa réputation et son insatiable penchant à s'entremettre dans les affaires de la Vénérable Compagnie des Pasteurs genevois, fit qu'il diffusa par ses écrits, à travers toute l'Europe, la *guéguerre* des Genevois, événement qui normalement aurait dû rester ignoré du reste du continent.

Un contemporain et mémorialiste de son temps, Isaac Cornuaud, chef de parti et polémiste redoutable, restitue dans ses *Mémoires* une vision très documentée de la vie compliquée et troublée de Genève qu'il appelait un « *atome politique* ».

Descendant de réfugiés protestants poitevins, Isaac Cornuaud est un parfait exemple pour montrer le parcours que tout individu pouvait réaliser dans la Genève du XVIIIe siècle et ce... sans les Accords de Schengen ! D'abord apprenti dans une fabrique, Isaac Cornuaud, devint ouvrier-monteur en boîtes de montre. Puis, par un travail acharné, il parvint à s'élever au-dessus de sa condition pour s'établir à son compte. Mais la dureté des temps et les désordres sociaux qui ne cessaient d'agiter la ville, furent plus forts que sa hargne à réussir. Il dut bientôt, pour survivre, se satisfaire de travaux ingrats : comptable à la petite semaine et professeur-répétiteur d'arithmétique pour enfants gâtés.

Toutes ces désillusions lui furent comme un ressort pour ne pas sombrer dans la déprime. De ses expériences malheureuses, il tira la force de se mettre au service d'une cause, celle des Natifs, et de devenir un vrai meneur d'hommes. Cette position, chèrement acquise, lui valut bien des ennuis. Adulé et respecté par certains, il fut pour d'autres une cible sur laquelle on allait tirer avec fureur des traits toujours plus empoisonnés. La justesse de ses commentaires, son sang-froid face aux événements, son courage vis-à-vis de ses détracteurs, sa modestie et le calme de son attitude le

firent détester de ses ennemis qui réussirent bien au-delà de sa disparition à entretenir le discrédit sur sa personne.

A partir de 1770 il s'intéressa aux affaires publiques. Débuta alors pour lui une période de difficultés sans nombre. Succès et déboires seront le lot quotidien de son existence. Soutenu par le secrétaire d'Etat français aux Affaires étrangères le comte de Vergennes, Isaac Cornuaud tentera de naviguer entre les écueils que ses ennemis ne cessaient de dresser devant lui. Tantôt courtisé par le parti des aristocrates, les Négatifs ou Constitutionnaires, tantôt par celui des Représentants, le parti de l'opposition, Cornuaud cherchera toujours à se placer du côté de l'ordre et de la justice. Hélas pour lui, le jeu était beaucoup plus compliqué qu'il ne pouvait l'imaginer.

Même le Gouvernement français, et c'est peu dire, ne s'y retrouvait plus dans cet imbroglio politique fait de partis qui changeaient de programmes, d'objectifs et d'idées presque chaque jour que Dieu fait. Un émissaire français en poste à Genève se trouvant impuissant devant une telle situation finit par avouer que « le silence et l'attente des événements sur lesquels on ne peut influencer sont, je le crois, le seul parti qui nous reste à prendre dans des conjectures où tout est incompréhensible et accablant ».

La pression diplomatique de Berne, de Zurich et de la France n'eut que peu d'influence sur les Genevois qui continuèrent à se chamailler, voire même à en venir aux mains. Cette situation détestable finit par exaspérer le Gouvernement de Paris.

Vergennes, s'adressant à un de ses commis demeurant à Genève lui laissa entendre que s'il s'élevait quelque tumulte dont les suites vous paraissent exposer le parti des aristocrates, vous n'hésitez pas à vous présenter pour déclarer que le Roi les prend sous sa protection spéciale. Cette sévère admonestation prouvait, chers (ères) collègues, qu'à partir de ce jour du mois de février 1781, le cabinet de Paris avait choisi son camp, celui des aristocrates et surtout celui de l'ordre. La confusion semée par les innombrables grèves et révoltes ne pouvait plus durer. Il fallait de toute urgence y mettre un terme ! Au mois de mai 1781 la menace française se précisa par l'envoi et le déploiement de cinq cents soldats sur la frontière.

A Soleure les médiateurs bernois, zurichois et français tentèrent une ultime fois de trouver une solution pour ramener le calme. Le 28 septembre 1781, Vergennes constata dans un courrier adressé au Gouvernement genevois que tous ses efforts n'avaient abouti à rien et qu'en conséquence « Sa Majesté se charge de rétablir sur-le-champ le bon ordre parmi vous par tous les moyens que sa puissance lui met dans la main. Sa Majesté, pour pacifier Genève, s'occupe de mettre en activités les moyens les plus efficaces pour terminer ces malheureuses dissensions. Sa Majesté s'est résolue à mettre fin à ces querelles pour toujours de façon ou d'autre, en ne laissant plus aucun essor à l'esprit de domination et de chicane dont il semble que les moindres individus de cet Etat soient possédés pour leur malheur et l'importunité de leurs voisins. Sa Majesté n'a aucun dessein d'attaquer l'indépendance de la République, mais Elle a des droits à veiller pour sa tranquillité. »

Ignorant cet avertissement, les Genevois continuèrent à se déchirer et une guerre sans merci opposa les deux grands partis. Soutenus par les Natifs, le Parti des Représentants s'empara du pouvoir au printemps de l'année 1782 et emprisonna plusieurs aristocrates, appelés aussi Constitutionnaires. Quelques Natifs galvanisés par les Représentants envisagèrent alors de « culbuter » complètement les autorités en place.

Cette insurrection populaire poussa Victor Amédée III, le roi de Piémont - Sardaigne, à se rallier à la France et à Berne pour mater les Genevois. Effrayé par la tournure que prenaient les événements, Isaac Cornuaud se rangea du côté du parti de la légalité, apparaissant ainsi comme un traître à la cause populaire. Pour éviter d'être arrêté, il se réfugia à Ferney d'où il put assister aux funestes événements qui secouèrent la République.

Après mûres réflexions il en était arrivé à la conclusion que l'avenir de la République ne pouvait reposer que sur un gouvernement solide du type de celui des Constitutionnaires, c'est-à-dire celui des aristocrates, qui assurait à la population la paix et le soutien inconditionnel des puissances médiatrices. D'ailleurs le spectacle que donnait le parti populaire, empêtré dans de sempiternelles

discussions qui ne menaient à rien, ne fit que renforcer sa détermination. Mais pour réaliser ce projet et rétablir l'ordre, le soutien de la France, de Berne et de Zurich était incontournable. Cornuauud et tous ceux qui pensaient comme lui, faisant fi des insultes dont ils étaient abreuvés, franchirent le pas. Aussitôt, le parti populaire les taxa de collaborationnisme.

Cette marque d'infamie allait les poursuivre bien au-delà de l'expérience que Genève s'appropriait à vivre. Faisant fi de ces reproches, Isaac Cornuauud réfléchissait à cette situation qui, dans son esprit, ne pouvait durer : « Il est triste de penser que les peuples ne prendront conscience jamais assez que lorsque la tranquillité dont ils jouissent à l'ombre de lois politiques imparfaites n'est l'objet ni du despotisme ni de la tyrannie, ils sont à cet égard aussi heureux qu'ils peuvent l'être ; qu'alors tout changement ne peut que leur être pernicieux et que lorsque la prospérité publique et domestique se joint aux douceurs de ce repos du corps politique, ils sont arrivés au plus haut degré de bonheur dont la société humaine soit susceptible, quels que soient leurs lois et la forme de leur gouvernement. »

Le 29 juin 1782, un ultimatum fut présenté aux mutins. Après une longue délibération et devant le risque d'être écrasés par le nombre, les lâches ayant pris la fuite, les insurgés déposèrent leurs armes et le 2 juillet de la même année, l'« affaire » se terminait, les Constitutionnaires étaient libérés et la ville rendue à ses autorités légales.

Le 4 juillet les généraux commandant les forces étrangères annulèrent toutes les décisions prises par les émeutiers afin de rétablir au plus vite l'ordre et la sécurité dans la République. Une commission de huit membres fut chargée de mettre en place les nouvelles autorités. Pour montrer sa fermeté, la commission édicta un ordre d'expulsion de plusieurs personnes ayant trempé dans la révolution des Représentants, tel : Etienne Clavière, Francis d'Ivernois, Antoine du Roveray, Rochette, Vieusseux, Fournoy et plusieurs autres. La répression fut brutale. Toute idée de démocratie fut bannie, le fameux droit de représentation, qui avait donné son nom au Parti des Représentants, fut rendu si compliqué qu'il devint pratiquement caduc...

***Et moi, chers (ères) collègues, je suis arrivé au bout de mon sujet sur l'Immigration genevoise et de ses conséquences.***

Avec toute mon amitié. CARDINI

Renzo

En annexe, quelques infos. En très bref, sur les personnalités citées et concernées :

**Cornuauud Isaac**, (1743 – 1820) Issu d'une famille originaire du Poitou réfugiée à Genève en 1697. Bourgeois en 1784, monteur de boîtes en horlogerie, maître d'arithmétique et teneur de livres. Nommé secrétaire général de la préfecture du département du Léman en mai 1800, il se retira de toute activité en octobre 1801.

**Clavière Etienne**, financier et homme politique, né à Genève en 1735, mort à Paris en 1793. Lié au Parti démocratique genevois, il fut contraint à l'exil lors de l'intervention des puissances médiatrices (France, Berne et Zurich) en 1782. Condamné à la guillotine comme tous les Girondins, il n'échappa au terrible supplice qu'en se suicidant la veille de son exécution, le 8 décembre 1793.

**Voltaire** (François-Marie Arouet, dit), né en 1694, mort en 1778 à Paris. Idéologue de Leibniz, Voltaire comprit, face à l'aristocratie en place et à la religion, qu'il lui serait difficile de chambouler le monde. Il fut l'un des précurseurs des mouvements qui allaient jeter le monde de l'Ancien Régime dans la tourmente révolutionnaire.

**Du Roveray Jacques-Antoine**, né à Genève en 1747, mort à Londres en 1814. Avocat un des chefs du Parti des Représentants. Membre du Conseil des Deux Cents (1775) Procureur général en 1779, il adressa le 15 novembre 1780 une remontrance dans laquelle il se plaignait de l'ingérence de la cour de France dans les affaires genevoises. Vergennes, ministre de Louis XV, demanda sa révocation. Il s'enfuit à Neuchâtel puis à Paris. Le second Tribunal révolutionnaire le condamna à

mort par contumace en 1794. Il se retira à Londres où il mourut en 1814 après avoir publié quelques brochures politiques.

**D'Ivernois François** (1757-1842), il débuta sa carrière dans l'imprimerie et la librairie. Entré en politique, il chercha à s'entremettre auprès de Vergennes (1782) pour éviter l'intervention de la France. Condamné à mort par le second Tribunal révolutionnaire, il s'enfuit en l'Angleterre et collabora au *Mercur britannique*. Anobli, il obtint une pension et fut employé dans plusieurs missions diplomatiques.

**Vergennes Charles Gravier**, comte de (1719 – 1787). Homme d'Etat français. Ambassadeur à Constantinople et à Stockholm, ministre des Affaires étrangères de Louis XVI de 1774 à 1787. Suivit avec attention l'évolution des troubles de Genève. Encouragea, également, les insurgés américains à lutter pour l'indépendance des Etats-Unis (1783).

**Louis XV** dit le Bien - Aimé, né en 1710 à Versailles où il meurt en 1774. Roi de France de 1715 à 1774, arrière-petit-fils de Louis XIV, époux de Marie Leszczyńska,

**Louis XVI**, né à Versailles en 1754, mort à Paris en 1793. Roi de France de 1774 à 1792. Petit-fils de Louis XV, il épousa Marie - Antoinette d'Autriche en 1770. Pas du tout préparé à régner, Louis XVI se fit conseiller par Maurepas, Turgot et Malesherbes, faute de mieux. La Révolution allait emporter la royauté. Louis XVI fut condamné à mort et décapité le 21 janvier 1793...

☐